

INFORMATIONS GÉNÉRALES

École de la Clé-des-Champs		AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉE DES ÉLÈVES SUR LA COUR :	à compter de	8 h 10	12 h 55
	cloche	8 h 20	13 h 03
DÉBUT DES COURS :	préscolaire	8 h 23	13 h 08
	Primaire	8 h 23	13 h 08
RÉCRÉATION :	à compter de	10 h 26	14 h 11
FIN DES COURS :	Préscolaire	11 h 43	15 h 30
	Primaire	11 h 43	15 h 30
SURVEILLANCE SUR LA COUR Le matin de 8 h 10 à 8 h 20 Le midi de 12 h 55 à 13 h 03 Les élèves marcheurs ne doivent pas arriver avant la surveillance sur la cour.		Pour les élèves qui dînent à la maison : Ces élèves n'entrent pas sur la cour avant 12 h 55. Les élèves dînant à l'école bénéficient d'un bon encadrement et ont des activités d'animation durant la période du dîner. Cet encadrement est défrayé par les parents du service des dîneurs.	



Ouverture du secrétariat

De 8 h 00 à 12 h 00 avant-midi

De 13 h 00 à 16 h 00 après-midi

**LA PONCTUALITÉ EST
IMPORTANTE POUR BIEN
DÉBUTER LA JOURNÉE.**

**VOTRE ENFANT PEUT AINSI
PROFITER DE SA ROUTINE ET
PROFITER DE TOUS LES
ENSEIGNEMENTS.**

Horaire du service de garde

De 6 h 45 à 8 h 10

De 15 h 30 à 17 h 45

De 6 h 45 à 17 h 45 journées pédagogiques



Matin, midi et soir.... Pour ma sécurité

1. Je dois arriver entre **8 h 10 et 8 h 20** sur la cour le matin et à partir de **12 h 55 le midi**.
2. Tous les élèves doivent entrer par la cour, et ce, malgré la température.
3. Tous les élèves sortent par la cour à 15 h 30.
4. Le soir je quitte immédiatement pour aller chez moi. Il est interdit d'être sur la cour ou au parc-école. Ceux-ci sont réservés pour l'usage de l'école jusqu'à la fermeture, à 18 h.
5. Mes parents téléphonent rapidement lorsque je suis en retard ou absent.
6. Quand je suis en retard, j'entre par le secrétariat.
7. L'enfant ne peut quitter l'école seul. L'adulte autorisé qui vient chercher l'enfant doit se présenter au secrétariat et s'identifier. La signature du registre est exigée.



Absences

Toute absence de votre enfant doit être signalée à l'école en indiquant le motif et la durée.
Si l'absence est prévue, vous pouvez en informer à l'avance le titulaire, via un mot dans l'agenda.

Il est possible de nous aviser de l'absence de votre enfant en dehors des heures de classe en utilisant la boîte vocale au 450-434-8143 ou encore, sur le portail parents à l'adresse <https://portailparents.ca/>. **Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez aussi les aviser.**



Présence des parents sur la cour

Par mesure de sécurité et afin d'exercer une plus grande surveillance, nous vous demandons de bien vouloir laisser vos enfants aux abords de la clôture en vous assurant que ces derniers entrent dans la cour d'école. En d'autres mots, **seuls les intervenants de l'école ont accès à la cour d'école durant les heures de classe et de service de garde.**

Cette façon de procéder permettra de détecter plus facilement tout intrus qui tenterait de s'infiltrer dans la cour d'école. Nous vous rappelons que c'est le travail de tous les membres de l'équipe école d'assurer la sécurité de vos enfants durant les heures de classe, soit entre 8 h 10 et 18 h 00.

Veuillez prendre note que la cour d'école est un terrain privé de la CSSMI et que seules les personnes autorisées peuvent y circuler. Les chiens ne sont pas admis sur le terrain de l'école.

Évitez tout rassemblement à la porte de la cour ou dans le débarcadère. Laissez les trottoirs libres pour une meilleure circulation sécuritaire pour nos élèves. Nous vous prions d'attendre vos enfants aux extrémités du trottoir.



Parents à l'école

C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous il est interdit de circuler librement dans l'école, en tout temps. Vous devez vous présenter au secrétariat ou au poste d'accueil du service de garde pour y attendre votre enfant.

Pour toute rencontre avec le personnel de l'école, il est souhaitable de prendre rendez-vous au préalable; il va de soi que toute situation d'urgence recevra une attention immédiate.



Départ hâtif

Lorsque votre enfant doit quitter l'école avant l'heure habituelle, veuillez en prévenir son enseignant par un billet écrit et vous présenter au secrétariat pour venir le chercher et signer le registre. **Vous devez aussi aviser le service de garde de son départ.** Si vous souhaitez venir chercher votre enfant au service de garde, vous pouvez le faire à partir de 15 h 40 seulement, après le départ des autobus. Un enseignant donnera le signal.

Si vous devez aviser votre enfant d'un **changement** en fin de journée, veuillez aviser le secrétariat avant 15 h 00.



Objets personnels

1. Je ne dois pas apporter des objets inutiles ou qui peuvent être volés : *jouets, iPod, cellulaire, tablette électronique, jeux, pointeur laser, bijoux, etc.* Certaines exceptions pourraient s'appliquer dans le cadre d'une activité gérée par l'enseignant dans sa classe ou par le service de garde.

2. La casquette et les couvre-chefs doivent être laissés au casier de l'élève et ne sont pas acceptés dans la classe.

L'école se dégage de toutes responsabilités concernant le vol, le bris ou la perte d'objets électroniques OU objets personnels (téléphone cellulaire, iPod, jouets, etc).

DÉBARCADÈRES

- Il est strictement défendu d'entrer, de circuler et\ ou de stationner dans le débarcadère d'autobus, puisque nos transporteurs peuvent s'y présenter en tout temps et ils ne sont pas autorisés à entrer dans le débarcadère en présence de voitures. **Seuls les autobus y sont autorisés entre 7 h 00 et 16 h 00.**
- **Il est interdit d'entrer dans le débarcadère entre 7 h 00 et 16 h 00.**
- **Le stationnement est réservé au personnel de l'école.** Vous devez vous stationner quand vous devez entrer dans l'école et utiliser les rues avoisinantes pour débarquer votre enfant. L'entrée du stationnement n'est pas une aire d'attente.
- En tout temps, veuillez suivre les indications et respecter les limites de vitesse, afin d'assurer la sécurité de tous.



Vandalisme...

Les parents d'enfant posant des gestes de vandalisme à l'école pourraient recevoir une facture pour couvrir les frais engagés par ces gestes.

ALIMENTS INTERDITS



Tout produit contenant des noix ou des arachides est interdit, dont le Nutella et certaines barres commerciales.

Le chocolat et les friandises sont interdits en tout temps. Cependant, pour certaines activités spéciales, ces aliments pourraient être acceptés par les enseignants ou les éducatrices du service de garde.

Il est important de bien remplir la fiche-santé de votre enfant.



Mode de transport actif

Nous encourageons un mode de transport actif pour que nos élèves viennent à l'école. Afin d'assurer la sécurité de tous, il est interdit de rouler à bicyclette, en planche à roulettes, en trottinette ou avec tout autres objets dans la cour de l'école, dans le stationnement ainsi que dans le débarcadère d'autobus. Le port du casque est fortement recommandé. Il n'y a aucun rangement intérieur possible pour le mode de transport actif de votre enfant.

Les moyens de transport utilisés par les élèves doivent être stationnés sur le support à transport et un cadenas doit le sécuriser, afin d'éviter le vol.

Les élèves doivent arriver à côté de leur mode de transport dans le débarcadère et marcher sur le trottoir jusqu'au support à transport. Ils doivent aussi quitter la cour jusqu'à la piste cyclable à côté de leur mode de transport, sur le trottoir.



Mon habillement

J'ai toujours deux paires de chaussures (intérieures et extérieures), dont mes souliers pour le gymnase.

- Tout élève doit porter une tenue vestimentaire appropriée à un milieu d'éducation;
- La tête est dénudée d'un couvre-chef;
- Le vêtement et les accessoires ne portent aucun symbole à caractère violent, sexuel ou provocateur;
- Tout élève doit porter un costume réservé à l'éducation physique (3^e à 6^e années);
- Par mesure de sécurité, le port de « *gougounes* », de souliers à talons hauts et de tout autre type de chaussures susceptibles de causer des blessures lors des activités régulières à l'école, incluant les périodes de jeux à l'extérieur, **est interdit**.



Voyage et événement à caractère sportif

La loi de l'instruction publique et le régime pédagogique obligent la fréquentation scolaire de 180 jours par année à chaque enfant du Québec, âgé de 16 ans ou moins. Le calendrier scolaire permet assez de souplesse aux parents pour planifier des expériences familiales ou de tout autre type en dehors des temps de fréquentation scolaire. L'école ne peut donc encourager les absences durant l'année scolaire. Il est à noter qu'aucune planification ni récupération ne peut être demandée à l'enseignant(e). Le parent doit se rendre responsable de la scolarisation ou des conséquences de non-scolarisation lors de ces absences.

Un temps de lecture personnel de 30 minutes par jour (non contrôlable et non contrôlé) est recommandé.

COMMUNICATION AUX PARENTS

Afin de mieux cerner la vie scolaire de votre enfant, vous recevrez par courriel « **Le M.A.P** ». Ce bulletin mensuel est une bonne source d'informations qui vous permettra de prendre connaissance de plusieurs projets vécus à notre école. En outre, vous pourrez recevoir des messages spéciaux envoyés par la direction, par le titulaire de votre enfant ou par un autre membre de notre équipe. **Le M.A.P** se retrouve également sur le site Internet de l'école.

IMPORTANT

TRAVAIL SCOLAIRE À DOMICILE

Les enfants ont du travail scolaire à faire à la maison. Il est de leur responsabilité d'effectuer leurs tâches et d'apporter tout le matériel nécessaire à leurs travaux avant de quitter la classe. Aucun local ne sera déverrouillé après 15h30 pour récupérer du matériel.



REPAS À L'ÉCOLE

Un service de traiteur est offert à l'école : Les gourmandises de Louise. Les repas chauds sont préparés pendant les jours de classe seulement.

La boîte à goûter de votre enfant doit être identifiée. Afin de permettre un temps raisonnable pour prendre son repas dans un environnement moins bruyant, sécuritaire et parce que le ratio enfants/surveillant ne permet pas de faire réchauffer les repas, **l'élève apporte un repas froid ou un repas dans un thermos.**

DINER ET COLLATIONS



Une boîte à lunch écologique est recommandée. Nous demandons l'utilisation de contenants réutilisables pour les repas, les boissons, les collations et les autres aliments. De plus, les élèves sont encouragés à mettre à la récupération ainsi que les déchets compostables ou non, leurs déchets.

Votre enfant doit apporter en tout temps des aliments santé pour ses collations et son dîner. Il ne peut pas apporter des boissons énergisantes, des friandises, des croustilles et de la gomme. Les produits contenant des noix, des arachides ou leurs dérivés sont interdits. Il se peut que d'autres aliments soient interdits, advenant qu'un élève du groupe classe de votre enfant soit sévèrement allergique.

De plus, aucune distribution de collation collective n'est acceptée pour l'anniversaire de votre enfant ou pour une fête au calendrier (ex : Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques etc.). Par contre, les enseignants se réservent le droit d'offrir des friandises à chacun des élèves ou de demander que chaque élève apporte une collation lors de certaines occasions jugées spéciales.